

# Quizz partage de l'espace public



# L'espace public c'est quoi ?



- A. L'ensemble des voies publiques ainsi que les lieux ouverts au public ou affectés à un service public
- B. Un espace qui n'est pas privé
- C. Un espace qui est géré par une collectivité (commune, communauté de commune, département...)
- D. Un bien commun

# Ces espaces sont-ils des espaces publics ?

- A. Un marché couvert
- B. Un parc ouvert au public
- C. Une boutique
- D. Une place de ville ou de village
- E. Un hall d'immeuble
- F. Une gare
- G. Une galerie marchande dans un centre commercial
- H. Une rue



# Classez ces environnements : lesquels incitent le plus à la vitesse

(pour les automobilistes)



A



B



C

# Classez ces environnements : lesquels incitent le plus à ralentir

(pour les automobilistes)



A



B



C

# Parmi ces environnements, lesquels invitent les piétons à s'arrêter, à flâner



A

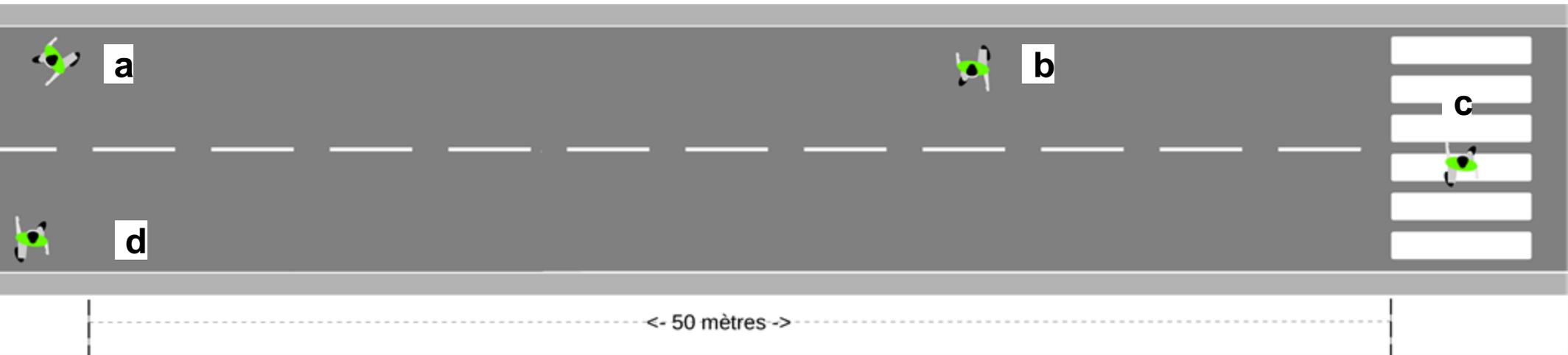


B

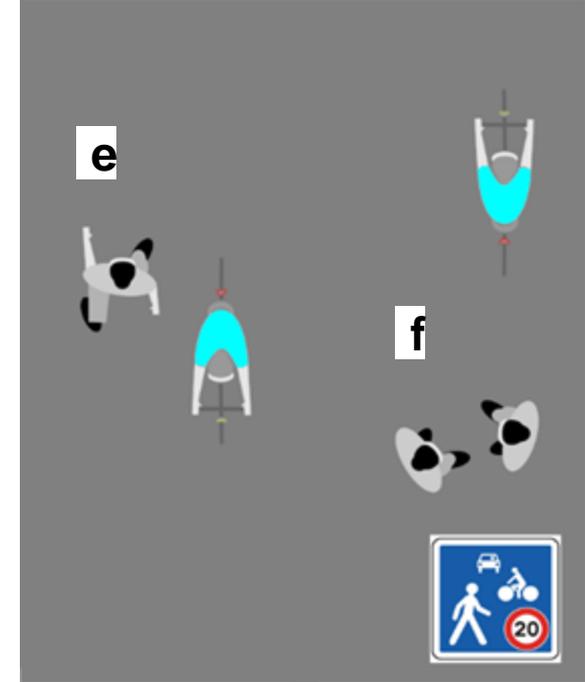
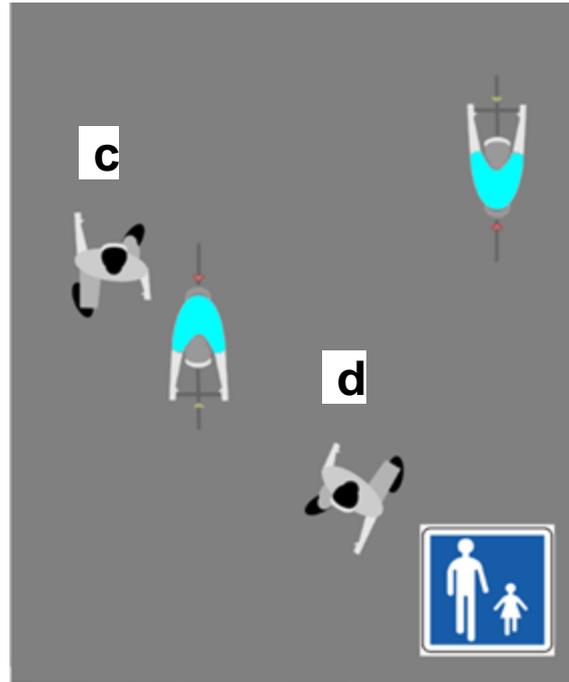
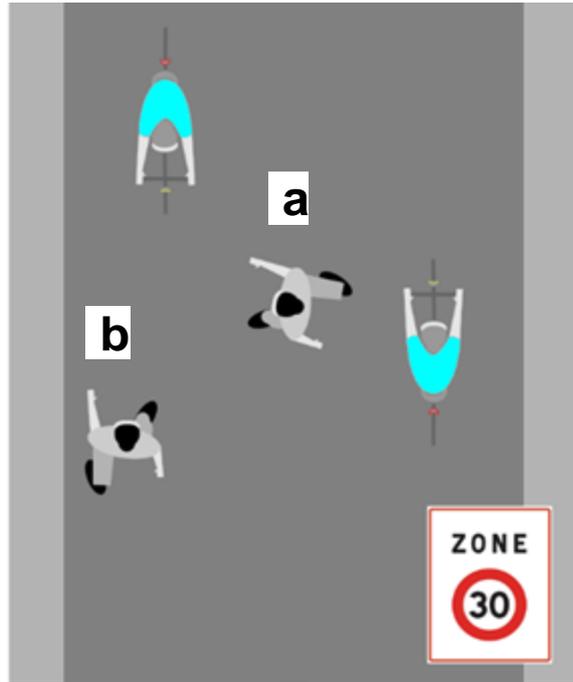


C

# Où et comment peut ou doit traverser le piéton ?



# Où peut ou doit circuler le piéton ?



# À quoi sert un trottoir traversant ?



- A. À faciliter le cheminement des piétons
- B. À faire ralentir les voitures

# En 1976 les rues résidentielles sont nées, mais dans quel pays ?

- A. Pays-Bas
- B. Angleterre
- C. Suisse



# En 1938 quel pays autorise les rues réservées au jeu ?



A - Angleterre



B - Allemagne



C - Suisse

Photos site <https://www.chambre237.com/110-jeux-denfants-avant-la-technologie-numerique/>

# Réponses 1/2

## 1 Définition de l'espace public :

L'article 2 de la loi (*du 11 octobre 2010*) précise que « I. Pour l'application de l'article 1<sup>er</sup> l'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public ».

## 2 A et D

L'ensemble des voies publiques ainsi que les lieux ouverts au public ou affectés à un service public - Un bien commun

## 3 A, B, D, F, G et H

Un marché couvert - Un parc ouvert au public - Une place de ville ou de village - Une gare - Une galerie marchande dans un centre commercial – Une rue

## 4 A,C et B

Un espace très dégagé, des voies très larges, une chaussée très large - Une chaussée large, très bien délimitée, en sens unique, un environnement qui accentue cette linéarité – Une zone résidentielle, variée.

## 5 A,C et B

Une aire piétonne pavée, pas de trottoir – Une chaussée pavée mais large et bordée de potelets – Une chaussée classique, l'injonction à la peinture n'a aucun effet (mais Ralentir est toujours plus exact que Danger).

## 6 A et C

Un espace peut être plaisant (eau, végétation), mais s'il n'offre pas d'assise, d'ombre, de paysage, de boutiques... il n'invite pas à s'y arrêter. Par ailleurs, le fait qu'un lieu soit fréquenté attire d'autant plus.

# Réponses 2/2

7C et D

Un piéton peut traverser sur un passage piéton ou hors passage piéton à condition d'être en plus de 50m d'un passage piéton réglementaire. Par ailleurs il doit traverser perpendiculairement à l'axe de la chaussée.

8 A, C, D et E

Les règles pour la circulation des piétons dans une zone 30 sont les mêmes que dans une rue classique, le piéton doit traverser perpendiculairement à la chaussée et n'est pas autorisé à circuler sur la chaussée.

Dans une aire piétonne, le piéton peut circuler comme bon lui semble et même y stationner.

Dans une zone de rencontre, le piéton a le droit de circuler sur la chaussée mais ne doit pas y stationner.

9 A et B

Un trottoir traversant sert à faciliter le cheminement des piétons en les maintenant au même niveau dans le carrefour, et il sert à ralentir les voitures (ce sont elles qui ont un dénivelé).

10 A

C'est aux Pays-Bas que sont nées les rues résidentielles en 1976 appelées là-bas woonerf

11 A

C'est en l'Angleterre qui en 1938 a autorisé des rues réservées au jeu